



COMMUNE DE GIGNAC

### PREVENTION COVID-19

**La ville de Gignac est organisée pour passer cette période de confinement et reste à l'écoute de ses administrés pour les soutenir dans cette épreuve exceptionnelle.**

1. L'Hôtel de ville est fermé au public, mais une astreinte téléphonique fonctionne aux heures habituelles de la mairie : 04.67.57.01.70 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, en particulier le service état-civil ainsi que le CCAS
2. Les personnes vulnérables déjà connues de nos services ont été contactés, les personnes dans le besoin ou qui semblent en avoir besoin doivent se signaler au 04.67.57.01.72 ou au standard de la mairie 04.67.57.01.70
3. Les services techniques assurent une permanence permettant de préserver au mieux la propreté de la ville et les urgences qui relèvent de leur compétence
4. La police municipale, également, assure une permanence permettant d'assurer la sûreté, la salubrité et la tranquillité de la ville. Le N° de téléphone est 04.67.57.84.57
5. Les écoles accueillent les enfants des personnels soignants / secours / ordre public. Merci de contacter par mail [ce.0340365m@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340365m@ac-montpellier.fr) pour l'école maternelle, [ce.0340364L@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340364L@ac-montpellier.fr) ou par SMS 06.30.46.53.17
6. Gignac Energie assure une permanence administrative et technique au 04.67.57.52.30
7. Le marché du samedi matin est suspendu jusqu'à nouvel ordre.
8. Internet ou Facebook : des informations sont données régulièrement sur l'évolution de la situation
9. Une cellule de crise a été montée autour de Monsieur le Maire, des adjoints, de la directrice générale des services et des directeurs de services qui restent en contact permanent